

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/30/01/03

Date de convocation :

26/01/2026

Objet de la délibération :

Réfection de la porte
arrière de la mairie

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

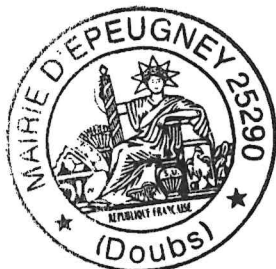
06/02/2026

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

26/01/2026

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 30 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le trente janvier à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMOUNIN, M. Guillaume
CRETIN, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick
CAULIER, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Eric
CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. Gwenaël LE GALLO,
M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. Daniel
PRENANT, M. Edmond BARBA.

Absent excusé : M. LOGUIOT Stéphane.

Procuration : M. LOGUIOT Stéphane à M. Guillaume
CRETIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Suite au sinistre sur la porte arrière du bâtiment de la
mairie, nous avons reçu trois devis.

Un devis de l'entreprise GORA pour remplacer la porte
mais l'assurance indique que nous ne pouvons pas exiger le
remplacement de la porte si celle-ci est réparable

Un second de l'entreprise l'atelier Marquis qui ne
permettait pas la remise en état des quincailleries c'est
pourquoi nous avons redemandé un devis plus détaillé à
cette entreprise.

Le devis complet de l'atelier Marquis s'élève à 1485.00€.

La dépense ne sera pas supportée par la commune mais bien
par le responsable.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à
l'unanimité des membres présents et représentés de valider
le devis de l'atelier Marquis à 1485.00 €.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMOUNIN



Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

